



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DU CONSEIL GENERAL DE MATHOD DU 14 DECEMBRE 2020

Président : Axel RODRIGUEZ

Secrétaire : Cindy AUGSBURGER ZANONI

Le Président ouvre la séance à 20h04 en saluant les membres présents et en annonçant les mesures sanitaires prises pour cette séance, à savoir le port du masque obligatoire ainsi que le placement des chaises dans le respect des normes de distanciation sociale.

Il remercie les personnes qui ont de la peine à entendre de bien vouloir prendre place à l'avant de la salle et les personnes qui souhaitent prendre la parole de bien vouloir s'exprimer haut et fort.

Une minute de silence est observée afin d'honorer la mémoire de Madame Marie-Louise Zeller, habitante du village.

Le Président annonce :

86 membres ont été convoqués.

39 membres répondent à l'appel.

47 membres sont absents dont 21 excusés.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

La Municipalité est présente au complet ainsi que Madame Nicole Conrad, boursière communale.

Les scrutatrices sont Mesdames Michèle Depairon et Lauren Rosati.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour :

- 1. Appel**
- 2. Adoption du procès-verbal de la séance du 29 juin 2020**
- 3. Assermentation des nouveaux membres**
- 4. Réponses aux questions posées lors du précédent Conseil**
- 5. Communications du Président**
- 6. Communications de la Municipalité**
- 7. Préavis municipal n°41 : Budget 2021 – Rapport de la commission gestion-finances**
- 8. Préavis municipal n°42 : Demande de crédit pour la réfection de la moitié du mur du cimetière, une longueur côté Jura, ainsi que l'entrée – Rapport de la commission gestion-finances**
- 9. Préavis municipal n°43 : Cession à SAGENORD SA d'infrastructures communales utilisées pour l'alimentation en eau potable régionale – Rapport de la commission gestion-finances**
- 10. Préavis municipal n°44 : Nouveau règlement sur la distribution de l'eau – Rapport de la commission ad hoc**
- 11. Intentions électorales pour la législature 2021-2026**
- 12. Interventions individuelles**

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 29 juin 2020

Chaque membre a reçu avec la convocation une copie du procès-verbal de la séance du 29 juin 2020, ou en a pris connaissance sur le site internet de la commune. Aucune remarque n'est signalée. Le procès-verbal est adopté, à main levée, à l'unanimité.

Le Président remercie son auteure, Madame Cindy Augsburgers Zanoni.

3. Assermentation des nouveaux membres

Mesdames Anne Chevalier, Ella Piguet, ainsi que Messieurs Samuel Jaccard et Lorenzo Commissione sont assermentés. Le Président leur souhaite la bienvenue au Conseil Général.

4. Réponses aux questions posées lors du précédent Conseil

– Néant.

5. Communications du Président

Le Président souhaite aborder le sujet de la prochaine législature 2021-2026 qui, il l'espère, commencera sous de meilleures auspices que ne se termine celle-ci. En effet, l'année 2021 est une année électorale pour toutes les communes du canton de Vaud, toutes les autorités seront renouvelées et en particulier la Municipalité ; ce sujet sera détaillé au point 11 de l'ordre du jour. Le Président rappelle toutefois les échéances importantes concernant ces élections : les candidatures seront à déposer entre le 11 et le 18 janvier 2021 et les élections se tiendront le 7 mars 2021. Comme d'habitude, le vote au premier tour pourra se faire par correspondance ; en ce qui concerne le second tour, il se fera au bureau de vote. En fonction des recommandations sanitaires et de l'évolution des mesures prises, la population sera informée en temps utiles du déroulement de cette journée électorale. A la suite de cela l'assemblée d'installation des Autorités communales se tiendra le lundi 26 avril 2021 à 20h00 à la grande salle de Method en présence de Monsieur le Préfet. Cette assemblée sera ouverte à tous et les conseillers généraux seront assermentés ce soir-là, comme à chaque début de législature. Monsieur le Préfet passera ensuite à l'élection du Président et de la Secrétaire du Conseil Général puis nous procéderons aux élections du Vice-président, des scrutateurs et scrutateurs suppléants, des membres de la commission gestion-finances et de la commission de recours en matière de taxes et impôts. Contrairement à ce qui se fait en cours de législature, où seul un membre démissionnaire est remplacé, ici tous les membres sortants devront formellement se représenter.

Par ailleurs, cette nouvelle législature sera l'occasion de mettre en place un nouveau système concernant les commissions ad hoc. Comme vous le savez, nous avons régulièrement besoin de créer de telles commissions pour étudier les différents préavis présentés lors des séances du Conseil Général et qui ne sont pas du ressort de la commission gestion-finances. Ces commissions sont constituées par les membres du bureau du Conseil Général. Selon le règlement du Conseil Général, les conseillers sont dans l'obligation d'accepter de faire partie d'une commission si le bureau les nomme, cela faisant partie de leurs devoirs. Dans notre Commune, il a toujours été de coutume de demander aux membres s'ils acceptaient de bien vouloir être membre d'une commission, tout en faisant attention de proposer ces postes à des personnes qui pourraient être intéressées par les sujets à traiter et en essayant de faire un tournus. La constitution de ce genre de commission prend beaucoup de temps et d'énergie, sachant que pour trouver 3 personnes d'accord de faire partie de commissions, il faut en contacter 5 ou 6. On nous a souvent dit qu'à Method nous étions trop gentils. En effet, ailleurs les conseillers n'ont pas le choix, cela se fait parfois par tirage au sort, ou alors on ne leur demande pas leur avis et ils reçoivent directement les dossiers à la maison. Après discussion entre membres du bureau ainsi qu'avec Monsieur le Préfet et Madame la Syndique, nous avons décidé de modifier le mode de fonctionnement pour le traitement de ces préavis. Nous souhaitons créer une commission thématique au sens de l'article 35 b) du règlement du Conseil Général, ayant donc pour vocation de traiter tous les préavis qui ne sont pas du ressort de la commission gestion-finances. Cette commission sera créée lors de l'assemblée du 26 avril 2021 et sera composée de 5 membres plus 1 voire 2 suppléants, comme la commission gestion-finances. Les membres seront réélus chaque année avec un système où le membre le plus ancien sort, est remplacé par le suppléant et un nouveau suppléant est élu, ce qui permettra d'avoir un tournus entre les membres du Conseil. Le Président précise que cette manière de fonctionner a été avalisée par Monsieur le Préfet et ne pose en principe pas de problème par rapport à notre règlement ; il précise également que d'autres communes fonctionnent avec ce système. Il s'agirait donc d'une commission permanente comme la commission gestion-finances et la commission de recours en matière de taxes et impôts. Cela aura plusieurs avantages : tout d'abord cela nous évitera les nombreuses heures de recherches de membres ainsi que les différents téléphones et échanges de mails qui en découlent. Cela permettra également un traitement neutre et démocratique des préavis

puisque la commission comptera assez de membres pour effectuer un tournoi sachant que 3 membres suffisent pour traiter un préavis. Finalement cela permettra de ne pas importuner les personnes qui souhaitent rester un peu en retrait au sein de notre Conseil, tout en laissant la place à des personnes motivées auxquelles nous n'aurions pas forcément pensé. Et cela n'empêchera pas la constitution de commissions ad hoc pour l'un ou l'autre sujet si cela devait s'avérer nécessaire ; il s'agit simplement de faciliter le processus. Encore une fois, pour les personnes intéressées, il ne faut pas s'inquiéter pour la masse de travail ; nous n'avons généralement que 2 ou 3 séances du Conseil par année et il y a entre 0 et 3 préavis à traiter. De plus, avec le tournoi au sein de la commission, cela ne devrait pas demander une insurmontable masse de travail. Le Président se réjouit de connaître les intéressés lors de la séance du 26 avril 2021 et reste bien entendu à disposition pour répondre aux questions à ce propos. Il profite de remercier toutes les personnes qui ont accepté de faire partie des commissions jusqu'à présent et remercie d'avance les prochaines.

Le Président termine en remerciant les membres pour leur présence ce soir malgré ces temps particuliers, ainsi que pour leur investissement dans notre Commune. Il espère que tous les conseillers, ainsi que leurs proches, se portent bien.

Il passe ensuite la parole à la Municipalité pour leurs communications.

6. Communications de la Municipalité

Monsieur Philippe Veuve, Municipal :

- STEP : il y a eu passablement de soucis techniques en lien avec l'âge de la STEP. Le Comité de la STEP a réfléchi à son avenir et évalué différentes variantes telles que conserver la STEP ou se rapprocher d'Orbe ou d'Yverdon. La volonté des Municipalités et du Comité de la STEP est de rejoindre celle d'Orbe à court ou moyen terme. Ceci devra être avalisé par les Conseils Généraux de Method et Susevaz et fera donc l'objet d'un préavis en début d'année 2021.

Madame Eliane Piguet, Syndique :

- Avec cette période de Covid, nous avons tous dû apprendre à fonctionner différemment et à accepter que certaines choses se réalisent avec un peu plus de temps.
 - Déchetterie : ce poste a clairement augmenté, en partie à cause de la pandémie : achats en ligne, télétravail (et donc plus de présences à la maison), envies de faire du tri. Mais également à cause des nouveaux habitants puisque nous avons passé de 610 à 656 habitants en quelques mois. Bienvenue à tous les nouveaux Mathoulons ! Afin de parer au mieux à cette augmentation, la déchetterie est à nouveau ouverte les lundi soirs de 17h30 à 19h00. Il reste une problématique qui n'est pas encore résolue, et Madame la Syndique souhaite profiter de l'attention des conseillers présents afin de la soulever ici. Il s'agit du container devant la Grande Salle qui déborde régulièrement, malgré sa vidange hebdomadaire du mardi. La Municipalité a étudié différentes options afin de remédier à cela. Si une vidange supplémentaire était faite, celle-ci se ferait avec trop peu de poids. L'idée serait d'ajouter un nouveau container non pas ici, mais plutôt au Nord du village. Nous avons le confort d'avoir dans notre village 3 éco-points : un à La Tuilière pour la zone villas, un devant la Grande Salle pour la zone du village et 2 containers aux Grébeires pour les quartiers direction Montagny, derrière l'Eglise et direction Susevaz. La Municipalité invite les habitants à utiliser le point de collecte le plus proche de leur domicile et si celui-ci devait être plein, de participer au bon fonctionnement de notre commune en allant déposer les sacs poubelles dans un autre container. En effet, des sacs déposés au pied des containers qui se retrouvent éventrés la nuit pas des animaux, ce n'est agréable pour personne. Madame la Syndique souhaite informer l'assemblée que la semaine dernière, Madame Messerli a trouvé un python mort simplement posé sur un cabas en papier, vers l'abri de bus côté Bras d'Or, à la vue de tous. Peu d'égard pour cette pauvre bête, ainsi que pour les passants et pour le personnel qui entretient les espaces publics. La Municipalité en a d'ailleurs avisé la Police Nord Vaudois.
 - Bâtiments communaux : plusieurs demandes de location pour le local de La Poste sont traitées par la gérance et seront transmises à la Municipalité qui choisira. – Concernant le Stand de Tir : les travaux prévus cette année ont pris un peu de retard et seront faits sur janvier. Une chape doit être coulée car le plancher posé à l'époque par la société de Jeunesse est en très mauvais état. – Aux entrées de notre village seront installés des panneaux d'affichage pour que nos sociétés puissent annoncer leurs manifestations.

●Personnel : Madame la Syndique annonce que la nouvelle secrétaire communale n'est autre que l'ancienne secrétaire du Conseil, à savoir Madame Ketty Villemin, qui est applaudie par l'assemblée. Madame la Syndique profite pour remercier Madame Nicole Conrad, boursière, qui a contribué merveilleusement bien au fonctionnement du contrôle des habitants durant cette période de transition qui n'a pas été facile. L'assemblée l'applaudit également. Un clin d'œil est également fait à Madame Messerli qui travaille toujours dans l'ombre mais qui est pour tous une personne très importante et fortement appréciée. A la Commune depuis déjà 15 ans, son cahier des charges s'est élargi en cette année particulière et elle reste toujours prête à relever de nouveaux défis.

Madame la Syndique termine en formulant à tout le monde ses meilleurs vœux pour les fêtes qui approchent tout en souhaitant que chacun prenne soin de lui.

7. Préavis municipal n°41 : Budget 2021 – Rapport de la commission gestion-finances

Le préavis municipal ayant été envoyé avec la convocation ou consulté sur le site internet communal, le Président passe la parole au rapporteur de la commission.

Monsieur Oscar Hernan donne lecture du rapport (annexe 1). La commission, à l'unanimité, propose d'accepter ce préavis n° 41.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, le président clos la discussion puis procède au vote.

- L'article 1 : le budget de l'année 2021 est adopté tel que présenté soit :

Charges :	CHF	2'948'500.—
Produits :	CHF	2'854'240.—
Excédent de charges :	CHF	94'260.—

est accepté à l'unanimité, à main levée

Le préavis municipal n°41 relatif au budget 2021 est accepté à l'unanimité.

8. Préavis municipal n°42 : Demande de crédit pour la réfection de la moitié du mur du cimetière, une longueur côté Jura, ainsi que l'entrée – Rapport de la commission gestion-finances

Le préavis municipal ayant été envoyé avec la convocation ou consulté sur le site internet communal, le Président passe la parole au rapporteur de la commission.

Monsieur Gilles Burdet donne lecture du rapport (annexe 2). La commission, à l'unanimité, propose d'accepter ce préavis n° 42.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, le président clos la discussion puis procède au vote.

- L'article 1 (la Municipalité est autorisée à entreprendre la réfection de la moitié du mur du cimetière, une longueur côté Jura ainsi que l'entrée) est accepté à l'unanimité, à main levée.
- L'article 2 (un crédit de CHF 120'000.— lui est accordé à cet effet) est accepté à l'unanimité, à main levée.
- L'article 3 (la Municipalité est autorisée à emprunter le montant de CHF 120'000.— aux meilleures conditions du moment ou à utiliser la trésorerie courante pour financer ces travaux) est accepté à l'unanimité, à main levée.
- L'article 4 (cette charge sera imputée au compte de fonctionnement n° 440.314.00 « entretien cimetière » et sera compensée par un prélèvement sur le compte de fonds de réserve « travaux futurs » n° 9282.05) est accepté à l'unanimité, à main levée.

Le préavis municipal n°42 relatif à la demande de crédit pour la réfection de la moitié du mur du cimetière, une longueur côté Jura ainsi que l'entrée, est accepté à l'unanimité.

9. Préavis municipal n°43 : Cession à SAGENORD SA d'infrastructures communales utilisées pour l'alimentation en eau potable régionale – Rapport de la commission gestion-finances

Le préavis municipal ayant été envoyé avec la convocation ou consulté sur le site internet communal, le Président passe la parole au rapporteur de la commission.

Monsieur Carmine Rosati donne lecture du rapport (annexe 3). La commission, à l'unanimité, propose d'accepter ce préavis n° 43.

Le Président ouvre la discussion.

Monsieur Emmanuel Dutoit :

- Il a 2 questions : la première concerne la valeur de rachat : cette infrastructure est-elle totalement amortie avec cette vente ou restera-t-il des charges après la vente ? La seconde concerne les frais évoqués concernant le démantèlement futur du réservoir d'eau potable existant. Cela signifie-t-il que notre réservoir sera abandonné et que la pression du réseau SAGENORD suffira ? La question se pose car il y a ponctuellement des pannes de pompes générant des baisses de pression, voire des coupures d'eau pour les habitants du haut du village.

Monsieur Philippe Veuve, Municipal :

- Concernant l'abandon du réservoir, le raccordement total au réseau de la SAGENORD permettra en effet d'abandonner notre réservoir ainsi que notre puits de la Fontaine à Fondraz qui est toujours en fonction. Pour pouvoir abandonner complètement le réservoir, il faut faire aussi des compléments à notre réseau actuel, sinon les pressions ne seront pas suffisantes, non pas pour les habitations mais pour la défense incendie ainsi que pour la zone industrielle, selon les normes imposées par l'ECA. Ce qui veut dire qu'il faut que l'on fasse dans notre réseau un renforcement de l'axe central. Ce renforcement sera intégré dans les travaux qui seront faits par la SAGENORD ; c'est donc la SAGENORD qui devrait gérer ce chantier et on devrait pouvoir profiter des appels d'offre ainsi que de la direction des travaux de la SAGENORD. Tout cela fera l'objet d'un préavis en début d'année. Le but sera d'effectuer ces travaux et d'abandonner notre réservoir et le puits de la Fontaine à Fondraz et il n'y aura plus ces soucis de baisse de pression. Monsieur Veuve passe la parole à Madame Conrad pour répondre à la question financière.

Madame Nicole Conrad, boursière :

- A l'époque un emprunt avait été fait pour la mise en séparatif de tout le village ; il s'agit d'un emprunt global qui comprend les eaux usées, l'eau potable ainsi que les conduites de gaz. Au niveau bancaire, il y a encore un emprunt qui est ouvert mais il concerne de nombreux postes ; il est donc impossible de définir ce qui concerne l'eau. Un amortissement bancaire ne peut pas être fait car il s'agit de taux fixes. Par contre au niveau comptable il y a une position concernant l'eau potable qui est de CHF 233'000.— ainsi que la conduite de raccordement du hameau des Vernes qui est de CHF 70'500.— ; sur ces postes-là, des amortissements extraordinaires seront faits au niveau du bilan comptable.

Monsieur Brice Marendaz :

- Dans le présent préavis, le prix maximum du mètre cube d'eau est annoncé à CHF 2.20.— alors que dans le préavis 44, le prix du mètre cube peut aller jusqu'à CHF 3.30.—. Quel est le vrai montant maximal qui pourra être facturé lors des prochaines années ?

Monsieur Philippe Veuve :

- Il y a une petite confusion entre les 2 montants. Le prix de CHF 2.20.— annoncé dans ce présent préavis est le prix maximum que la SAGENORD peut vendre l'eau à la Commune et non le prix auquel la Commune peut vendre l'eau aux particuliers. Le projet de règlement du préavis 44 fixe un tarif maximal à CHF 3.30.— en tenant compte des investissements futurs sur le réseau communal ainsi que de l'augmentation du prix de l'eau par la SAGENORD.

Monsieur Bernard Marendaz :

- Pour quelle raison abandonner le captage de la Fontaine à Fondraz et est-ce que c'est d'accord avec Suscévaz ?

Monsieur Philippe Veuve, Municipal :

- Le captage de la Fontaine à Fondraz ne fait plus partie de notre plan directeur de distribution

d'eau. Il y a longtemps il avait été évoqué de vendre notre eau à SAGENORD, mais sa qualité ne le permet pas, SAGENORD ne veut pas l'acheter. En accord avec la copropriétaire, qui est Suscévaz, le but est donc d'abandonner le captage. L'avenir de l'eau de la Fontaine à Fondraz est encore à discuter mais elle ne sera plus mélangée au réseau de distribution d'eau.

Monsieur Thierry Thonney :

- Où ira le trop plein ? Cette eau pourrait-elle être utilisée dans le cadre d'un remaniement ou pour de l'irrigation ?

Monsieur Philippe Veuve, Municipal :

- Il n'y a plus de trop plein, le niveau est stabilisé. Il y a actuellement une discussion pour l'utiliser cette eau pour de l'irrigation, mais il n'y a encore rien de défini.

La parole n'étant plus demandée, le président clos la discussion puis procède au vote.

- L'article 1 (la Municipalité est autorisée à vendre à SAGENORD SA la conduite Vernes-Marais du fond pour un montant global estimé actuellement à CHF 27'400.—) est accepté à la majorité, sans avis contraire et avec 2 abstentions, à main levée.
- L'article 2 (la Municipalité est autorisée à vendre à SAGENORD SA la conduite Mathod-Vernes pour un montant global estimé actuellement à CHF 157'000.—) est accepté à la majorité, sans avis contraire et avec 2 abstentions, à main levée.
- L'article 3 (le produit de ces ventes sera imputé au compte n° 810.435.00 « vente-facturation à des tiers ») est accepté à la majorité, sans avis contraire et avec 2 abstentions, à main levée.
- L'article 4 (des amortissements extraordinaires de respectivement CHF 27'400.— et de CHF 157'00.— seront comptabilisés sur le compte du bilan « réseau de distribution d'eau potable » n° 9144.01) est accepté à la majorité, sans avis contraire et avec 2 abstentions, à main levée.

Le préavis municipal n°43 relatif à la cession à SAGENORD SA d'infrastructures communales utilisées pour l'alimentation en eau potable est accepté à la majorité des membres présents.

10. Préavis municipal n°44 : Nouveau règlement sur la distribution de l'eau – Rapport de la commission ad hoc

Le préavis municipal ayant été envoyé avec la convocation ou consulté sur le site internet communal, le Président passe la parole au rapporteur de la commission.

Monsieur Jean-Alfred Burdet donne lecture du rapport (annexe 4). La commission, à l'unanimité, propose d'accepter ce préavis n° 44.

Le Président ouvre la discussion.

Monsieur Brice Marendaz :

- Pour quelle raison une plus-value de maximum CHF 30.— par tranche de 1'000 mètres cubes supplémentaires est-elle perçue ?

Monsieur Philippe Veuve, Municipal :

- Cette plus-value était déjà présente dans le règlement actuel avec un prix fixe de CHF 10.—. Ayant fixé des montants maximaux pour tous les postes, la Municipalité a jugé nécessaire de le faire aussi pour celui-là. Cela ne veut pas dire que ce sera fait, mais cela laisse une marge de manœuvre à la Municipalité et permet d'équilibrer les taxes et de ne pas tout répercuter sur un seul poste.

Monsieur Thierry Thonney :

- Ce qui change dans ce règlement c'est qu'on ne parle plus de prix, on parle de taxes. De plus, certains libellés ne sont plus les mêmes.

Monsieur Philippe Veuve, Municipal :

- Concrètement que ce soit nommé taxe ou prix, c'est la même chose. Le changement fondamental, c'est qu'avec le règlement actuel le prix est fixe et que pour changer un tarif, il faut refaire un règlement complet, alors que le nouveau règlement laisse une marge de manœuvre à la Municipalité. Quant à la modification de certains libellés, cela a été fait suite à la modification de la Loi cantonale sur la distribution de l'eau (LDE), entrée en vigueur en 2013,

afin d'uniformiser la terminologie.

Bernard Marendaz :

- Combien a-t-on d'arrivée d'eau en cas de panne de réseau ? Et quand est-ce que le puits de la Fontaine à Fondraz sera désaffecté ?

Monsieur Philippe Veuve, Municipal :

- Actuellement nous avons l'arrivée de la SAGENORD à la STEP, au niveau de la chambre du Greney et le puits de la Fontaine à Fondraz comme source de secours. Les travaux de raccord évoqués précédemment depuis le réservoir de Chamblon par le haut de Suscévaz permettront d'avoir 2 distributions et donc de se passer du puits de distribution de la Fontaine à Fondraz. Dans un futur plus lointain, 15-20 ans peut-être, il y aura un raccordement via Champvent ; on sera connecté d'un peu partout, ce qui est le but d'une régionalisation. En cas de problème, cela permet d'avoir d'autres sources pour garantir l'alimentation en eau. Le puits de la Fontaine à Fondraz sera démantelé lorsque la liaison par le haut de Suscévaz sera terminée. Ces travaux sont prévus pour l'année prochaine.

La parole n'étant plus demandée, le président clos la discussion puis procède au vote.

- L'article 1 (d'adopter le règlement communal sur la distribution de l'eau et son annexe fixant des montants maximaux des taxes et du prix de l'eau, tel que présenté par la Municipalité) est accepté à la majorité, avec 3 avis contraires et 3 abstentions, à main levée.
- L'article 2 (de fixer l'entrée en vigueur de ce nouveau règlement dès son approbation par le Chef du Département de l'économie, de l'innovation et du sport) est accepté à la majorité, avec 3 avis contraires et 3 abstentions, à main levée.

Le préavis municipal n°44 relatif au nouveau règlement sur la distribution de l'eau est accepté à la majorité des membres présents.

11. Intentions électorales pour la législature 2021-2026

Comme mentionné précédemment, l'année 2021 est une année électorale pour les Communes et donc pour notre village. Dans ce cadre, nous avons jugé pertinent de vous faire part des intentions des membres de la Municipalité pour la prochaine législature.

Le Président passe la parole à Madame la Syndique et aux Municipaux.

Madame Eliane Piguet, Syndique :

- Les Municipaux en place ont chargé Madame la Syndique de transmettre leurs intentions respectives. Il y a eu une très bonne entente entre tous les membres de la Municipalité et cela a été pour Madame la Syndique un grand plaisir de pouvoir travailler dans le respect malgré les manières différentes de voir les choses.

Pour la prochaine législature, Messieurs Pascal Marendaz et Philippe Veuve ne souhaitent pas se représenter. Elle les remercie et demande à l'assemblée de les applaudir. Monsieur Pascal Marendaz est à la Municipalité depuis une quinzaine d'années, Monsieur Philippe Veuve depuis le début de cette législature. Madame Dominique Meier, Monsieur Théophile Schenker ainsi que Madame la Syndique se représentent tous les 3 pour la prochaine législature.

Le Président remercie Madame la Syndique pour ces informations et demande si des personnes souhaiteraient profiter de cette occasion pour annoncer leur intention de candidature. Personne ne se manifestant, la surprise est donc maintenue, et le Président passe au point suivant.

12. Interventions individuelles

Monsieur Emmanuel Dutoit :

- Il souhaite soulever un sujet pour lequel il a déjà écrit à la Municipalité le 4 novembre dernier et remercie d'ailleurs la Municipalité pour lui avoir déjà apporté un début de réponse. Depuis quelques temps il est agacé lorsqu'il doit se rendre à la déchetterie. Il constate en effet que c'est de plus en plus l'anarchie pour y accéder : il y a de plus en plus de voitures, on ne sait pas où parquer, finalement on risque à chaque fois de repartir avec sa voiture boueuse, chose qui est un moindre mal au vu de la rayure qu'il a eue sur son véhicule dernièrement. Il y a peu de places, les voitures sont serrées et il y a également des machines agricoles régulièrement

stationnées à cet endroit. Un début de réponse a été apporté avec l'ouverture le lundi soir, même si, selon lui, cela ne suffit pas à endiguer le flux des utilisateurs. Parmi les solutions qu'il a faites à la Municipalité, il y a le fait d'éviter le stationnement de machines agricoles, le fait de prévoir un balisage de places de parc et pourquoi pas prévoir un sens de circulation en prévoyant un chemin d'entrée et un chemin de sortie.

Madame Eliane Piguet, Syndique

- Le chemin d'accès sera élargi et il y aura plus de places de parcs. Il a été demandé d'enlever les machines agricoles, mais il y a parfois des oublis. Avec l'ouverture le lundi, la Municipalité espère que les gens s'y rendent plus facilement ce jour là, où il y a très peu de monde, par rapport au samedi. A un certain moment il faudra certainement reprendre le concept et voir ce qu'il faut faire.

Monsieur Philippe Corset :

- Concernant la décharge du haut : y a-t-il toujours besoin de noter les mètres cubes ?

Monsieur Pascal Marendaz, Municipal :

- Il n'y a plus besoin de noter les mètres cubes, il y a un arrangement entre Method et Suscévaz, la répartition se fait en fonction du nombre d'habitants.

Monsieur Pierre-André Besuchet :

- Quel sera le prix de l'eau pour 2021 ? Le prix se calcule-t-il en fin d'année pour l'année suivante ?

Monsieur Philippe Veuve, Municipal :

- Le prix de l'eau va augmenter ces prochaines années, c'est certain. Pour 2021, la SAGENORD ne va pas modifier son prix de vente qui va rester à CHF 1.60.—. Le Budget et le règlement ayant été acceptés tous les 2 ce soir, cela laisse le choix à la Municipalité d'augmenter le prix de l'eau pour l'année prochaine. Si tel est le cas, le prix de l'eau qui sera fixé par la Municipalité sera publié. Dans le budget accepté ce soir il y a, pour le poste de l'eau, un prélèvement d'environ CHF 25'000.— dans les réserves pour équilibrer le compte car actuellement, en vendant l'eau à CHF 1.80.—, le bilan n'est pas équilibré. Une augmentation du prix de l'eau est possible, mais le budget ayant été accepté tel quel ce soir, il n'y a pas d'obligation d'augmenter le prix. La Municipalité va y réfléchir. Le but n'est pas d'exagérer mais il s'agit de comptes qui doivent s'auto-financer.

Madame Nicole Conrad, boursière :

- En effet, on ne peut pas faire de bénéfice avec l'eau potable, mais on ne peut pas trop faire de perte non plus. Actuellement le fond de réserve permet de couvrir un peu les pertes, mais ce n'est pas le but. Les comptes doivent s'auto-financer et le prix de l'eau sera augmenté uniquement dans ce but et si la SAGENORD augmente son prix de vente. Le prix de l'eau se calcule en effet en fin d'année pour l'année suivante.

Monsieur Emmanuel Dutoit :

- Est-ce que cela signifie que les CHF 25'000.— de déficit seront déjà rattrapés sur les taxes de l'année prochaine ou est-on encore tranquille une année ?

Monsieur Philippe Veuve, Municipal :

- Le nouveau règlement ayant été adopté, il doit encore être approuvé par le Canton avant de pouvoir entrer en vigueur. A ce moment-là, la Municipalité devra réfléchir si elle souhaite augmenter le prix de l'eau pour l'année prochaine afin de limiter le déficit.

Thierry Thonney :

- On sait que l'on va devoir payer l'eau à la SAGENORD et que cela va monter progressivement ces 20 prochaines années avant une diminution dans 30 ans environ. On voit qu'avec un prix d'achat à CHF 1.60.— et un prix de vente à CHF 1.80.—, les charges ne sont pas couvertes. Il serait intéressant de savoir quelle est la fourchette qui permettrait de couvrir les charges et équilibrer les comptes, de manière à ne rien avoir à redire lors des augmentations.

Monsieur Philippe Veuve, Municipal :

- En effet, la SAGENORD va investir environ 70 millions de francs pour son réseau, ce qui va inévitablement avoir des répercussions sur le prix de l'eau ces prochaines années. Actuellement, pour équilibrer les comptes, il faudrait avoir un prix de l'eau à environ CHF 2.00.—, soit une augmentation d'environ 40 centimes.

Les dernières années nous avons aussi eu beaucoup de nouvelles constructions, et donc de taxes fixes, qui ont permis de limiter le déficit et d'équilibrer le compte de l'eau. On a un fond de réserve qui sert à cela mais il est clair que le compte de l'eau est censé s'auto-financer.

Madame Francine Chevalier :

- L'éclairage public a été changé mais il est beaucoup trop puissant à la rue de la Forge et à la Ruelle du Casino.

Monsieur Théophile Schenker, Municipal :

- En effet, tout ce qui n'était pas encore en LED a été changé. C'est essentiellement la température de couleur qui change. De plus, les LED sont d'avantage dirigées vers le bas contrairement aux anciennes ampoules qui illuminaient de tous les côtés. L'avantage des LED c'est que l'on peut faire de l'abaissement selon certains horaires ; actuellement pour toutes les lumières qui ne sont pas le long des routes, l'abaissement est à 30% dès 20h environ. Cet abaissement pourrait descendre à 20% et pourrait se faire plus tôt. Cela sera testé sur un petit périmètre en début d'année et ce sera peut-être généralisé au reste du village si cela s'avère concluant.

Monsieur Frank Neveu :

- La Municipalité a-t-elle des nouvelles quant au projet d'installation d'une antenne 5G à Method ?

Madame Dominique Meier, Municipale

- La Municipalité n'a pas de nouvelles. Il semblerait que certaines antennes aient été posées dans la région sans que les gens soient au courant, mais cela ne semble pas être le cas à Method. Les oppositions faites à l'époque sont toujours en suspens, elles n'ont pas été traitées. La Municipalité n'a pas eu de demande de Swisscom pour poser cette antenne, c'est en stand-by. Ni la Municipalité, ni le bureau technique ne sait réellement comment intervenir. C'est à surveiller.

Monsieur Emmanuel Dutoit :

- Il faut faire la distinction entre une antenne existante, comme c'est le cas ici à Method, et l'implantation d'une nouvelle antenne. Il doute que Swisscom fasse une demande à la Commune pour augmenter la puissance d'une antenne existante.

Madame Dominique Meier, Municipale

- La Municipalité se renseignera et redonnera des informations lors du prochain Conseil.

Monsieur Pierre-André Besuchet :

- Il demande quand est-ce qu'on aura de nouveau de l'eau dans nos fontaines.

Monsieur Philippe Veuve, Municipal :

- Elles coulent à nouveau.

Madame Eliane Piguet, Syndique :

- Elle revient sur le sujet de la STEP qui ne compte plus qu'un surveillant, Monsieur Patrick Girard. Il faudrait quelqu'un pour l'aider en attendant que l'on se tourne du côté d'Orbe. Cela représente environ 1h30 par jour.
- Au vu de la situation, il n'y a pas de collation après ce Conseil, toutefois la Municipalité offre un macaron à chaque conseiller pour le retour.

Monsieur Théophile Schenker, Municipal :

- Au vu de la situation, la journée des aînés a été annulée. A la place de celle-ci les personnes concernées recevront des bons valables dans les commerces du village.

Monsieur Oscar Hernan

- Il lit sa lettre de démission de la Commission Gestion-Finances au 30 juin 2021. Après 12 ans dans cette fonction il estime que le temps est venu de laisser sa place à d'autres énergies et compétences. Il a eu le plaisir de collaborer dans un excellent état d'esprit avec ses collègues de la commission ainsi qu'avec les différents Syndics, Municipaux, Présidents sans oublier la boursière communale. Il remercie les conseillers pour la confiance témoignée toutes ces années. Il annonce cette démission bien à l'avance afin de laisser le temps de faire naître des intérêts ou vocations pour cette fonction. Afin que la prochaine commission soit la plus représentative possible de la diversité de notre population, il invite tout particulièrement les

femmes à postuler à cette fonction. Il restera bien sur un citoyen engagé et attentif à la vie de la Commune.

Monsieur Oscar Hernan est applaudi par l'assemblée et remercié par le Président.

La parole n'étant pas demandée, le Président remercie tous les membres du Conseil pour leur fidélité et leur investissement pour notre Commune ainsi que pour leur confiance. Il rappelle qu'au vu de la situation sanitaire, il n'y a pas de collation de Noël. Il souligne toutefois que, comme chaque année, nous avons la chance d'avoir une grande salle qui est magnifiquement décorée pour les fêtes.

Le Président souhaite à tous de belles fêtes de fin d'année et que 2021 apporte à chacun la réussite, le bonheur, la joie et, plus que jamais, la santé

Le Président clos la séance à 21h37.

Verbalisé à Method, le 06 janvier 2021.

Le Président :

Axel RODRIGUEZ



La Secrétaire :

Cindy AUGSBURGER ZANONI

Annexes : les rapports des commissions font partie intégrante du présent procès-verbal.

Method le 3 décembre 2020

Commune de Method
Conseil Général du 14 décembre 2020
Rapport de la commission gestion et finances
Préavis N° 41 concernant le budget 2021

Monsieur le président,
Mesdames et messieurs les conseillers,

La commission de gestion et finances, composée de Gilles Burdet, Patrick Girard, Brice Marendaz, Franck Neveu, Carmine Rosati et Oscar Hernan s'est réunie à 2 reprises, dont le 1^{er} décembre 2020 avec Madame la syndique Eliane Piguët, les municipaux Madame Dominique Meier et Messieurs Pascal Marendaz, Philippe Veuve et Théophile Schenker, ainsi qu'avec la boursière communale, Mme Nicole Conrad. A cette occasion, les documents et informations nécessaires nous ont été fournis.

Le budget 2021 présenté ce soir fait ressortir un excédent de charges de CHF.94'260.--(à comparer à CHF.84'560 selon le budget 2020)

Quelques postes du budget méritent les remarques suivantes :

Administration générale

L'engagement d'un nouvel employé municipal est prévu dans le courant de l'année 2021. Le cahier des charges et le temps de travail n'est pas encore défini à ce jour. Un salaire de CHF.40'000.-- pour 6 mois est indiqué dans le budget. Le cahier des charges devra être défini de sorte que les travaux effectués par cet employé viennent en réduction des charges actuellement payées par la commune à des entreprises privées. Nous invitons la municipalité à présenter lors du prochain conseil général la liste des tâches qui vont être attribuées à cet employé municipal et les coûts qu'elles représentaient durant ces trois dernières années.

Impôts

Le budget 2021 a été établi sur la base de 72 points d'impôts. Notre dernier Conseil général avait décidé de maintenir à 72 les points d'impôts pour l'année 2021. Il avait donc été décidé de renoncer à la diminution de 1,5 point que les communes et le canton avaient convenus suite à la prise en charge par le canton des charges de l'AVASAD, antérieurement payées par les communes. Le basculement des coûts de l'AVASAD sur le canton fera économiser annuellement environ CHF. 60'000 à notre commune. Il conviendra donc de tenir compte de ces éléments lors des prochaines fixations du taux d'imposition communal. En effet, ces modifications ne doivent pas être l'occasion d'augmenter la charge fiscale des contribuables.

Bâtiments et travaux

Des frais d'entretiens, aménagements et équipements sont budgétés dans les postes suivants :

- Collège CHF.40'000.-- d'entretiens
- Autres bâtiments, CHF.20'000.--, l'installation d'un couvert
- Stand, CHF.15'000.--, entretiens
- Routes, CHF.40'000.--, équipements de voiries

Ces frais pour un total de CHF.115'000.-- seront comptabilisés par des prélèvements aux fonds de réserves et ne ressortent pas dans le résultat final du budget 2021 qui présenterait sans cela un déficit de plus de 200'000.

Les autres postes tels qu'Instruction publique et cultes, Police, Sécurité sociale et Services industriels n'étant pas directement gérés de manière autonome par la commune n'amènent pas de commentaires particuliers de notre part.

Comme toujours l'établissement d'un budget est un exercice délicat, particulièrement cette année avec les incertitudes liées à la crise sanitaire qui pourraient avoir un impact important mais difficile à prévoir à ce jour. Avec toutes ces inconnues notre municipalité présente un budget 2021 prudent et cohérent avec notre situation. Il conviendra d'être particulièrement flexible et réactif si les revenus ou les charges n'étaient pas en ligne avec le budget et, dans ce cas adapter les dépenses non indispensables afin de ne pas affecter l'équilibre financier de notre commune.

La commission de gestion et finances, à l'unanimité, propose au conseil général d'accepter le préavis 41, soit :

Article 1 : le budget de l'année 2021 est adopté tel que présenté, soit :

Charges :	CHF 2'948'500.--
Produits :	CHF 2'854'240.--
Excédent de charges :	CHF 94'260.--

Pour la Commission :

Gilles **Burdet**



Franck **Neveu**



Oscar **Hernan**



Patrick **Girard**



Brice **Marendaz**



Carmine **Rosati**



Mathod, le 3 décembre 2020

Conseil Général du 14 décembre 2020

Rapport de la commission de gestion et finances chargée de l'étude du préavis municipal No 42, concernant la demande de crédit pour la réfection de la moitié du mur du cimetière, une longueur côté Jura ainsi que l'entrée

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers

La Commission de gestion et finances, composée de Patrick Girard, Gilles Burdet, Carmine Rosati, Oscar Hernan, Brice Marendaz et Franck Neveu s'est réunie le 1 et 3 décembre 2020 dont le 1^{er} décembre 2020 avec Madame la syndique Eliane Pignet, les municipaux Madame Dominique Meier et Messieurs Pascal Marendaz, Philippe Veuve et Théophile Schenker, ainsi qu'avec la boursière communale, Mme Nicole Conrad. A cette occasion, les documents et informations nécessaires nous ont été fournis.

Le niveau de vétusté et de fragilité du mur ne fait aucun doute sur le besoin de restauration de ce dernier. Il a été choisi de le remettre en état en gardant le style ancien de celui-ci ce qui nous semble être une bonne option. Deux devis ont été réalisés et un troisième sera certainement encore établi. Le meilleur sera choisi tout en restant dans l'enveloppe budgétaire prévu par ce préavis.

Au regard de ce qui précède, la commission de gestion et finances, à l'unanimité, propose au Conseil Général d'accepter le préavis 42, soit :

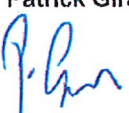
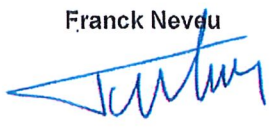
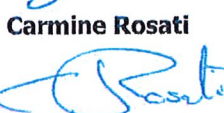
Art. 1 la Municipalité est autorisée à entreprendre la réfection de la moitié du mur du cimetière, une longueur sur côté Jura ainsi que l'entrée ;

Art. 2 Un crédit de Frs 120'000 lui est accordé à cet effet ;

Art. 3 La Municipalité est autorisée à emprunter le montant de Frs 120'000.-- aux meilleures conditions du moment ou à utiliser la trésorerie courante pour financer ces travaux ;

Art. 4 Cette charge sera imputée au compte de fonctionnement n°440.314.00 « entretien cimetière ». Elle sera compensée par un prélèvement sur le compte de fonds de réserve « travaux futurs » n°9282.05

Pour la commission :

Patrick Girard	Franck Neveu	Gilles Burdet
		
Brice Marendaz	Oscar Hernan	Carmine Rosati
		

Page 1 sur 1

Commune de Method, le 3 décembre 2020

Conseil Général du 14 décembre 2020

Rapport de la Commission de Gestion et Finances chargée de l'étude du préavis municipal numéro 43 du 16 novembre 2020 qui concerne la cession à SAGENORD SA d'infrastructures communales utilisées pour l'alimentation en eau potable régionale.

Monsieur le président
Mesdames et messieurs les conseillers

La Commission de Gestion et Finances, composée de Patrick Girard, Gilles Burdet, Carmine Rosati, Oscar Hernan, Brice Marendaz et Franck Neveu s'est réunie les 1^{er} et 3 décembre 2020 dont le 1^{er} décembre avec Madame la syndique Eliane Piguet, les municipaux Madame Dominique Meier et Messieurs Pascal Marendaz, Philippe Veuve et Théophile Schenker, ainsi qu'avec la boursière communale, Mme Nicole Conrad. A cette occasion, les documents et informations nécessaires nous ont été fournis.

Le préavis porte en l'occurrence sur la cession des conduites d'eau potable Vernes – Marais du fond et Method – Vernes.

La cession se fera à SAGENORD SA, société ayant pour but la mise sur pied d'une plateforme régionale d'échange, d'achat et de fourniture d'eau potable aux fins d'assurer les besoins en eau potable aux commune partenaires, dont Method.

Un plan de développement 2018-2045 de SAGENORD SA a été adopté en novembre 2018. Ce plan prévoit des investissements de 67 Mio au total, il sera financé par

- La libération du capital dont CHF 15'500 pour Method
- Des emprunts externes
- Et une Augmentation progressive du prix de l'eau, qui passera de CHF 1.60 le m3 actuellement jusqu'à CHF 2.20 le m3.

Pour rappel le prix du m3 d'eau potable facturé actuellement aux habitants de Method est de CHF 1.80. Ces 20 centimes par m3 de différence servant aujourd'hui à financer l'entretien et les fuites du réseau de Method.

Conditions financières

Le prix de cession a été calculé sur une base commune et standardisée et selon les directives et recommandations de la société suisse de l'industrie du gaz et de l'eau

(SSIGE). La valeur de rachat tient compte du paiement rétroactif d'une location des conduites.

Sur cette base le prix de cession des infrastructures de Mathod se montent à CHF.27'400 pour les conduites Vernes-Marais du fond et CHF.157'000 pour les conduites Mathod-Vernes, soit un total de CHF.184'400.—

Appréciation

Cette cession soulagera les responsabilités de la commune car l'entretien de ces infrastructures sera dès lors du ressort de la Sagenord.

Enfin la vente de ces infrastructures permettra d'apporter des liquidités qui serviront à financer les besoins d'entretien de notre propre système de distribution de l'eau.

Réserve

Cette vente est conditionnée par l'accord des copropriétaires des conduites concernées, à savoir l'entreprise Stoll Frères SA et la commune de Suscévaz.

En conclusion, la commission de Gestion et Finances propose à l'unanimité d'accepter le préavis municipal No 43, soit :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à vendre à SAGENORD SA la conduite Vernes-Marais du fond pour un montant global estimé actuellement à CHF.27'400.--

Article 2 : La Municipalité est autorisée à vendre à SAGENORD SA la conduite Mathod-Vernes pour un montant de global estimé actuellement à CHF.157'000.--

Article 3 : Le produit de ces ventes sera imputé au compte 810.435.00 « vente-facturation à des tiers »

Article 4 : Des amortissements extraordinaires de respectivement CHF.27'400.— et de CHF157'000.-- seront comptabilisés sur le compte du bilan « réseau de distribution d'eau potable » No 9144.01.

Pour la Commission :

Gilles **Burdet**



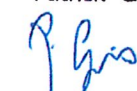
Franck **Neveu**



Oscar **Hernan**



Patrick **Girard**



Brice **Marendaz**



Carmine **Rosati**



Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis No. 44, concernant le nouveau règlement sur la distribution de l'eau

Monsieur le Président,

Madame la Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux,

Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Général,

La Commission chargée de l'étude du préavis No 44, formée de Mme Janique Tissot, Mr Jean-Alfred Burdet et Mme Dominique Schwartz, s'est réunie le 04.12.2020 à la salle de commune de Method.

Mr Philippe Veuve – municipal, nous y a rejoint et nous a donné toutes les explications nécessaires concernant le préavis.

Nous proposons au Conseil Général de Method d'accepter le préavis No 44 tel que présenté.

Method, le 5 décembre 2020

Janique TISSOT



Jean-Alfred BURDET



Dominique SCHWARTZ

